

# Portail des thèses françaises

## Pourquoi ?

Projet du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche confié à l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le Portail des thèses :

- fédère les informations relatives aux thèses de doctorat menées en France,
  - tient compte du cycle de vie de la thèse, du dépôt du sujet jusqu'à la valorisation du diplôme,
  - facilite l'accès éventuel au document final indépendamment de son support (papier, électronique, microfiche...).
- Outil complémentaire aux applications nationales et locales déjà existantes, le Portail des thèses est destiné à répondre aux attentes des acteurs du monde académique mais aussi à ceux du monde économique. Il s'articule autour des axes suivants :

## → Le périmètre du portail des thèses françaises : la vie de la thèse, les acteurs, les services



## Les spécificités françaises

→ un dispositif national de dépôt légal des thèses de doctorat depuis 25 ans géré par l'ABES via deux applications nationales : le **Sudoc**, catalogue collectif national des bibliothèques universitaires, signale toutes les thèses soutenues depuis 1985.

**STAR**, application de dépôt légal des thèses électroniques, gère depuis 2006 le signalement des thèses électroniques et leur archivage pérenne ; connectée aux entrepôts locaux ou nationaux, elle facilite leur diffusion.

→ un jeu de métadonnées ad hoc pour décrire les thèses électroniques : "Thèses Electroniques Françaises" **TEF**.

<http://www.abes.fr/abes/documents/tef/index.html>

→ de multiples initiatives locales de diffusion des thèses électroniques (Cyberthèses, TEL-HAL...) Le Portail des thèses vient parachever le dispositif national et relayer les initiatives locales.

## → L'inscription du portail des thèses françaises dans le web

